

UN TROU DANS L'HÉRITAGE DE NOS ENFANTS

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE MINE À CIEL OUVERT OSISKO À MALARTIC

PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
DU QUÉBEC

PAR
L'ACTION BORÉALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Avril 2009

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION DE L'ORGANISME	3
LES TROIS FILTRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	3
INTRODUCTION	4
UN DANGEREUX PRÉCÉDENT	4
SHAKESPEARE VOUS REMERCIE	4
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DITES-VOUS?	5
UN LAC AVEC ÇA?	6
LA FAILLE DE MALARTIC	6
TROIS PETITS JOURS ET PUIS S'EN VONT	7
LE PEUPLE INAUDIBLE	8
CONCLUSION	8

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue (ABAT) est un organisme à but non lucratif créé en 2000 pour promouvoir la préservation des forêts boréales du Québec à l'intention des générations futures. Chapeauté par un conseil d'administration formé de sept personnes, l'ABAT compte plus de 1 000 membres dispersés dans toutes les régions du Québec, ce qui en fait un des groupes écologistes les plus importants au Québec. Son action comporte trois volets principaux.

- 1) sensibiliser la population québécoise à la nécessité de protéger les forêts, en favorisant d'une part la création d'un réseau d'aires protégées et de réserves de biodiversité destiné à conserver dans leur intégralité les dernières *vieilles forêts* nordiques, et les autres forêts sauvages présentes sur le territoire du Québec; et d'autre part en amenant l'industrie forestière à modifier radicalement ses pratiques, de manière à pouvoir assurer la protection à long terme des écosystèmes et de la biodiversité et le respect des autres utilisateurs de la forêt boréale et de ses ressources naturelles ;
- participer, avec d'autres organismes du milieu, aux efforts visant à faire modifier la Loi sur les mines afin d'abolir les privilèges anachroniques et exorbitants de l'industrie minière touchant l'affectation et l'utilisation du territoire ;
- faire pression auprès des pouvoirs publics (ministères, municipalités, conseils régionaux, commissions d'enquête, etc.) en vue de hâter la réalisation de ces objectifs.

LES TROIS FILTRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contrairement à la plupart des verdoyants gouvernementaux et industriels, l'ABAT ne conçoit pas le principe du développement durable comme une balance à trois plateaux où les trois éléments, environnemental, social et économique, auraient le même poids dans la prise de décision. Selon nous, l'environnement englobe le social, et le social englobe l'économie. L'évaluation des impacts de tout projet doit donc suivre cet ordre d'importance et de priorité. L'environnement est la base de la vie même, il permet aux êtres vivants et aux sociétés de répondre à leurs besoins fondamentaux et de se perpétuer, et finalement l'économie n'est au fond qu'un simple système d'échanges entre les humains permettant de répondre à ces besoins.

Dans un passé pas si lointain, les projets de développement étaient analysés en tenant compte uniquement de leurs retombées économiques. Les dimensions sociale et environnementale étaient reléguées aux oubliettes, avec comme résultat la surexploitation des ressources et l'appauvrissement des écosystèmes et de la biodiversité dont nous dépendons tous.

Pour tenter de corriger la situation, il nous faut maintenant analyser tous les projets en utilisant la méthode des trois filtres. En commençant par le filtre des impacts sur l'environnement, nous en venons à changer le processus d'analyse qui consistait à nous demander quelle quantité maximale de ressources nous pouvons extraire d'un territoire, par celui qui consiste à nous demander ce que nous devons laisser sur le territoire pour assurer la pérennité des ressources et des services fournis par les écosystèmes et pour nous assurer de la réversibilité des impacts de l'extraction des ressources.

INTRODUCTION

Les événements qui ont défrayé les manchettes ces dernières années dans le domaine minier au Québec - boom minier suite à une forte hausse du prix des métaux, consultation bâclée sur la tant attendue Stratégie minérale du Québec, discussion sur les mines à ciel ouvert et, tout récemment, rapport du Vérificateur général du Québec sur la gestion défaillante du secteur minier par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le tout sur fond de crise économique - démontrent hors de tout doute que le Québec doit revoir sa façon de faire en ce qui a trait à sa gestion des activités minières. Les audiences du BAPE sur le projet Osisko cristallisent et relancent le débat mené depuis quelques années par les groupes environnementaux et sociaux sur la réforme de la Loi sur les mines.

RECOMMANDATION : Dans ce contexte et pour permettre un réel débat public sur la question, l'Action boréale est d'avis que le gouvernement du Québec doit imposer un moratoire sur tout projet de fosse à ciel ouvert d'envergure avant d'accorder de nouveaux permis pour ce type de développement qualifié de tiers-mondiste par plusieurs.

UN DANGEREUX PRÉCÉDENT

La hausse du prix de l'or incite de plus en plus de sociétés minières à réévaluer les gisements de surface négligés par les exploitations souterraines antérieures, particulièrement le long de la faille de Cadillac. Or, cette faille coïncide avec la route 117 où se trouvent bon nombre de villes et de villages de l'Abitibi. Val-d'Or a connu l'exploitation d'une immense fosse à ciel ouvert à l'entrée de ville par deux compagnies financièrement fragiles de sorte que la restauration du site demeure à ce jour incertaine. Aujourd'hui, c'est au tour de Malartic d'être confronté à ce type de développement minier. Un quartier complet et toute sa population seront déplacés pour satisfaire à tout prix le mythe bien entretenu de la création de richesse, richesse qui, avouons-le, est aussi volatile que le prix de l'or. Quelle ville ou quel village sera le prochain à connaître le même sort? Dubuisson? Rivière-Héva? Cadillac? Rouyn-Noranda? Quel site à haut potentiel de conservation risque aussi d'être affecté? On craint déjà pour la grande richesse archéologique du secteur Kanasuta. Si le projet Osisko va de l'avant, après celui de Sigma-Lamaque à Val-d'Or, rien n'empêchera plus l'industrie minière de faire sauter l'écorce terrestre tout le long de cet axe habité. Ce type de développement, qui comporte des impacts sociaux et environnementaux majeurs et qui est susceptible de créer de profondes divisions sociales, dont les présentes audiences nous offre un amer avant-goût, ne peut faire l'économie d'un débat de fond par l'ensemble de la population.

RECOMMANDATION : L'ABAT demande au BAPE que, dans son étude du dossier, il garde constamment à l'esprit cette dangereuse valeur de précédent que constitue le projet minier Osisko pour la tranquillité et la sécurité des populations qui habitent le long de la route 117 et pour les sites à haute valeur de conservation.

SHAKESPEARE VOUS REMERCIE

On connaît tous le fameux dilemme formulé par Shakespeare : « Être ou ne pas être? Voilà la question. » Le célèbre tragédien anglais serait certainement très reconnaissant envers les philosophes éclairés du MRNF et du MDDEP qui ont finalement résolu l'énigme en démontrant qu'une chose peut à la fois exister et ne pas exister. Selon eux, le déménagement du quartier

sud de Malartic est et n'est pas partie intégrante du projet minier Osisko. Fallait y penser. Hamlet peut aller se rhabiller. Les impacts économiques et environnementaux du projet sont pris en compte par le BAPE. Pourquoi le plus important des impacts sociaux, à savoir le déplacement d'une population, ne le serait-il pas? On joue sur les mots et on se moque des citoyens. Cet argument n'a convaincu que ceux qui cultivent l'illusion pour masquer la réalité : débarrasser le terrain au plus vite en négociant individuellement avec des citoyens inquiets et mal informés de leurs droits, sans soutien juridique. L'ABAT dénonce vigoureusement ce procédé indigne et antidémocratique cautionné par le MRNF et le MDDEP.

RECOMMANDATION : L'ABAT demande au BAPE de justifier et d'expliquer de façon claire et compréhensible, dans le rapport qu'il produira, pourquoi une activité de préparation du site avant exploitation, à savoir le déménagement d'un quartier, ne fait pas partie intégrante du projet minier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE, DITES-VOUS?

Par définition, une mine ne peut se réclamer d'un développement dit durable, le but étant d'extraire une ressource non renouvelable dans le plus court délai possible. Le développement durable suppose la prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et économiques de tout projet d'exploitation des ressources. Il doit de plus tenir compte des besoins actuels et futurs des sociétés humaines. Malgré les beaux discours et la rhétorique verte d'Osisko, rien ne nous permet de croire que ce projet respecte les principes du développement durable, l'emphase portant essentiellement sur l'aspect économique. À notre avis, le trou et l'épuisement de la ressource seront les seuls éléments durables du projet Osisko.

Au plan environnemental, la compagnie Osisko n'a pas réussi à notre avis à faire la démonstration d'un réel souci à l'égard des impacts de son projet. Le plan de fermeture et de restauration du site ne prévoit aucune utilisation future des lieux par la population. Une fois revégétalisé, l'immense parc à résidus et à stériles situé au cœur de la ville demeurera un *no man's land* inaccessible voué à la simple contemplation par les citoyens et les passants. De plus, aucune garantie n'a été donnée par Osisko, le MRNF ou le MDDEP quant à un possible déversement toxique du site de la East Malartic dans le ruisseau Raymond et la rivière Piché. Les contribuables risquent encore une fois de devoir acquitter la facture dans l'éventualité d'un désastre après la fin des opérations. De l'aveu même du MDDEP, le plan final des installations de traitement des effluents liquides contaminés est toujours au stade de « work-in-progress ». Il n'a donc pu être soumis à l'examen du BAPE. Le risque de contamination du milieu récepteur (ruisseau Raymond et rivière Piché) demeure donc entier. Aucune garantie n'a été donnée non plus quant aux risques de remise en circulation des sédiments acides du ruisseau Raymond suite à l'évacuation d'importants volumes d'eau lors des crues printanières.

Comme on le sait, le ruisseau Raymond se déverse dans la rivière Piché et les marais de cette rivière sont fréquentés par quelque 150 espèces d'oiseaux, ce qui témoigne d'une riche biodiversité que l'ABAT tente de protéger depuis des années. N'eut été de l'exorbitante préséance de la Loi sur les mines sur toute autre loi, le BAPE, lors d'assises antérieures, aurait certainement recommandé au gouvernement de protéger ce territoire en l'incluant dans la réserve de biodiversité Piché-Lemoine.

RECOMMANDATION : *L'ABAT recommande que le promoteur produise un plan complet et final de restauration, y compris l'utilisation future du site, ainsi qu'un plan final et complet des installations de traitement des effluents liquides et des impacts de leur rejet dans le milieu récepteur, et que ce plan soit soumis au MDDEP pour approbation avant le début de la phase d'exploitation.*

UN LAC AVEC ÇA?

L'ABAT se pose de sérieuses questions au sujet de la gigantesque cicatrice laissée dans le paysage urbain de Malartic après la fermeture de la mine. La minière Osisko propose l'idée d'un lac, probablement parce que c'est plus vendeur qu'un simple trou et que c'est la façon la plus facile de laisser le site à l'abandon sans faire trop de vagues. Comme on l'a entendu lors de la première partie des audiences, Osisko croit même qu'un lac se résume à un trou rempli d'eau. Il n'en est rien. Un lac est un écosystème complexe où des espèces vivantes sont en relation entre elles et avec leur milieu. Or, aucune information n'est disponible à ce jour sur le type de lac qu'on désire nous léguer, sur les communautés animales et végétales qui le composeront, sur la physico-chimie de ses eaux, sur sa dynamique naturelle, etc. Cette étendue d'eau sera-t-elle reliée à des plans d'eau existants? Comment évoluera-t-elle dans le temps? Sera-ce un lac oligotrophe ou eutrophe? Quelles fonctions écologiques et sociales ce lac remplira-t-il? Pour la population abitibienne, un lac ne se résume pas à un trou d'eau. Finalement, les documents révèlent qu'au niveau le plus haut, il y aura un escarpement de huit mètres entre le sol et la surface du lac. Nous n'avons jamais vu une telle condition parmi les 100 000 lacs de l'Abitibi-Témiscamingue. Qui plus est, le niveau risque de varier selon l'arrivée de nouveaux projets miniers à proximité de cette fosse.

La minière Osisko n'a visiblement pas fait ses devoirs quant à la restauration de la fosse après l'exploitation. Trop de questions demeurent sans réponses pour que nous puissions avoir confiance en la compagnie. À Val-d'Or, nous pouvons contempler l'immense fosse à ciel ouvert Sigma, là où il n'y a pas si longtemps on nous promettait également un beau lac où vogueraient allègrement de petits voiliers.

RECOMMANDATION : *L'ABAT recommande que, au-delà des simples hypothèses et suggestions, la compagnie minière Osisko présente des scénarios précis, réalistes et sécuritaires des utilisations possibles du plan d'eau que constituera la fosse une fois remplie. L'ABAT demande aussi que les autorités compétentes obligent le promoteur à présenter d'autres alternatives à l'ennoisement de la fosse.*

RECOMMANDATION : *À l'instar du Vérificateur général du Québec, l'ABAT demande que soient modifiée la règle actuelle de mise en fiducie de fonds pour la restauration des sites miniers et que la garantie soit portée à 100% du coût des travaux.*

LA FAILLE DE MALARTIC

Au plan social, depuis le début de la saga Osisko, la Ville de Malartic s'est comportée en simple agent de promotion du projet minier plutôt qu'en véritable défenseur de ses citoyens. Sous la gouverne de l'ex maire Carpentier, le conseil municipal n'a pas jugé bon de demander un avis juridique avant d'engager la municipalité dans un projet d'une telle ampleur et aux

conséquences incertaines pour les citoyens et citoyennes de Malartic. Il n'a offert ni accompagnement ni assistance juridique à ses citoyens relocalisés. Il a plutôt choisi de s'associer avec Osisko au sein d'un comité de consultation de la population. Un tel comité était bien sûr nécessaire mais il aurait normalement dû, en toute logique, être dirigé de façon autonome et indépendante par la seule municipalité. Sinon, comment assurer un véritable dialogue libre et objectif avec les citoyens et défendre leurs intérêts sans les confondre avec ceux du promoteur ? Finalement, la municipalité n'a fait aucune tentative pour négocier des redevances sur les énormes profits prévus par la compagnie. Pourtant, cela se fait ailleurs dans le cadre de ce que l'on appelle des « ententes sur les répercussions et les avantages ». À cet égard, il faudrait d'abord que notre propre gouvernement prêche par l'exemple et perçoive son dû, notre dû. Le Vérificateur général vient de nous rappeler qu'au cours des dernières années, les minières n'ont payé en moyenne que 1% de redevances alors qu'elles auraient dû en payer 12%.

Quant au promoteur, sous couvert d'une soi-disante consultation de la communauté, il a plutôt mené une habile campagne de relations publiques, notamment en distribuant gratuitement des dindes aux familles et des articles scolaires aux élèves pour acheter leur appui au projet, appuyé en cela par la municipalité. Il a même réussi le tour de force d'obtenir l'appui d'institutions publiques, telles la MRC de la Vallée-de-l'Or et la Commission scolaire de l'Or et des Bois, qui n'ont pas hésité à appuyer le projet pour des raisons purement économiques, s'en remettant aveuglement aux divers ministères pour les aspects environnementaux et sociaux. Les élus de ces organismes publics ont agi sans aucun respect pour les préoccupations sociales et environnementales de leurs commettants. Pourquoi ce lobby institutionnel n'a-t-il pas plutôt choisi la voie démocratique offerte par le BAPE? Aucun d'entre eux n'a eu la décence de se présenter pour venir entendre les inquiétudes des citoyens lors la première étape des audiences.

RECOMMANDATION : L'ABAT ne peut dicter la conduite du BAPE mais elle souhaite vivement que ce dernier aura la sagesse de ne pas confondre une habile campagne de relations publiques menée à grands frais par le promoteur avec une véritable consultation populaire, ni l'appui inconsidéré des institutions publiques comme le reflet de la volonté de l'ensemble de la population représentée par ces élus.

TROIS PETITS JOURS ET PUIS S'EN VONT

Osisko a été très habile dans ses communications avec le public. Elle a elle-même été requérante des audiences du BAPE afin d'accélérer le processus. Ce même processus qui va d'ailleurs plutôt bien pour la minière, elle qui a déjà relocalisé pratiquement le tiers des maisons avant même le début des audiences publiques. Ainsi, nous pouvons questionner la valeur de ces audiences qui ne semblent être qu'une parure verte pour donner l'impression d'un projet respectueux de l'environnement et des citoyens.

L'ABAT désire faire part d'un certain nombre d'observations quant au déroulement de ces audiences. D'abord elles ont été dirigées de façon expéditive et discriminatoire, certains interlocuteurs ayant eu droit à un préambule suffisant à leurs questions et d'autres pas. L'attitude rigide du président ne facilitait pas la prise de parole des intervenants. Après trois jours d'audiences, la commission a décidé que la période de questions était terminée alors qu'à peine un tiers de celles-ci avaient été entendues. La commission a suggéré aux participants de les soumettre par Internet, une procédure qui élimine pratiquement le

caractère public des audiences. Des groupes et des citoyens voulaient en savoir davantage sur plusieurs sujets et se sont sentis bousculés, pour ne pas dire bâillonnés. D'ailleurs, la majorité des questions restantes n'a toujours pas trouvé de réponse. Il est de plus désolant de constater qu'aucun biologiste n'était disponible pour répondre aux questions à teneur environnementale, ni dans le camp du MDDEP, du MRNF, du promoteur ou du BAPE lui-même. Après ces constats douteux, l'ABAT se demande comment cet épisode de consultations publiques pourrait être considéré comme partie d'un véritable processus démocratique.

Compte tenu de l'ampleur des enjeux, de la faiblesse des réponses provenant des experts, du niveau élevé des questions du public, nous croyons que le BAPE devrait revoir certaines procédures de consultation. Les délais imposés par les réponses tardives des différents ministères constituent un irritant majeur pour la préparation adéquate des mémoires. Nous nous questionnons déjà sur la qualité du travail de vos analystes qui risquent d'être débordés et ainsi d'échapper des éléments importants.

LE PEUPLE INAUDIBLE

Encore une fois, dans le cadre d'un projet d'extraction de ressources, la voix des Algonquins n'aura pas été entendue et encore moins comprise. Les représentants de l'ABAT présents lors de la première partie des audiences ont eu le sentiment inconfortable que les deux représentants algonquins ont été accueillis comme des extra-terrestres, pour ne pas dire comme des chiens dans un jeu de quilles. Pourtant, les décisions rendues par la Cour suprême au cours des quelque vingt dernières années ont confirmé l'obligation des gouvernements de consulter et d'accommoder les Premières Nations touchées par les projets de développement prévus sur leur territoire. Dans tous les processus de planification, d'inventaire et de prélèvement de ressources naturelles, les communautés autochtones doivent être considérées comme des partenaires pour nous assurer de la prise en compte de leurs intérêts et de leurs besoins.

RECOMMANDATION : L'ABAT recommande au BAPE de rappeler notre gouvernement à ses obligations fiduciaires à l'égard des Algonquins et qu'il lui demande de mener, parallèlement au processus du BAPE, une consultation sur le projet minier Osisko. L'ABAT recommande aussi que les résultats de cette consultation soient intégrés au rapport du BAPE.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, l'Action boréale de l'Abitibi-Témiscamingue se prononce fermement contre ce projet de mine à ciel ouvert de grande envergure dans la ville de Malartic. Ce projet ne peut prétendre au développement durable ; il créera une richesse passagère et des dommages permanents. Nous sommes convaincus qu'il établira un dangereux précédent en imposant un type de développement qui ne peut qu'affecter négativement tant la qualité de vie de nos populations que la qualité de nos paysages. Pour nous, il s'agit d'un mal développement que nous nous refusons à léguer à ceux qui viendront après nous.

En terminant, l'Action boréale profite de l'occasion pour faire savoir qu'elle adresse une demande officielle au gouvernement du Québec pour qu'il institue une enquête publique indépendante sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune suite à deux rapports du Vérificateur général qui démontrent l'incurie de ce ministère dans sa gestion des secteurs

forestier, minier et faunique. Et nous invitons tous les individus et tous les organismes préoccupés par l'incapacité du MRNF à bien protéger notre richesse collective et notre environnement à faire de même.